

CIRCULAIRE N° 27 DU 21 MAI 2021

Aux Présidents des Ligues
Présidents des Comités pour transmission aux clubs

De Jean-Marie Bellicini – Alain Talarmin

Copie Comité Directeur
Anne Barrois-Chombart
Souad Rochdi

OBJET : INSCRIPTION DES COMPETITIONS SUR LE SI-FFA (VOIR ANNEXE)

Chers Amis,

Les compétitions peuvent reprendre à partir du 19 mai, mais en appliquant les règles sanitaires mises en place par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Nous avons ajouté lors de la création de la compétition sur le SI-FFA, l'utilisateur « **Référent Covid** », pour toutes les compétitions qui se déroulent entre le 19/05 et le 31/07.

Les missions de ce Référent Covid sont déclinées ci-dessous.

Il devra avoir pris connaissance des « Règles de compétition piste » de la FFA (annexe) et devra mettre en œuvre les règles liées au contexte COVID actuel (on parle d'une obligation de moyens et non de résultats).

Il fera appliquer les règles suivantes :

- ✓ **Application des gestes barrières** : masque en permanence pour tous, hormis les athlètes en compétition et lors des phases d'effort à l'échauffement, mise à disposition de gel hydro alcoolique à tous les points clés de passage (entrée/sortie stade, restauration/ toilettes/entrée piste...);
- ✓ Mises en place d'un **sens de circulation** (affichage au sol + panneaux) unique dans l'enceinte et planification de l'occupation des espaces pour éviter les « brassages » de personnes ;
- ✓ **Mise en place de procédures garantissant l'exclusion de tout cas contact ou personne présentant des symptômes de la Covid** : auto-questionnaire, application anti COVID ou Pass sanitaire selon les règles en vigueur (réservé aux athlètes) ;
- ✓ Organisation de l'**accueil des spectateurs** assis : 1 rangée sur 2 occupée, 2 sièges libres entre 2 personnes, pas de spectateurs debout jusqu'au 29 juin inclus ;
- ✓ **Respect du protocole HCR** (Hôtels-Cafés-Restaurants) s'il y a ouverture d'une **buvette**.

Le poste de « **Référent Covid** » doit être déclaré lors de la création de la compétition sur le SI-FFA. Pour les compétitions déjà créées, il faudra que l'officiel calendrier fasse cette déclaration en amont de la compétition.

Comme vous le verrez sur les copies d'écran ci-dessous, le non-ajout de la fonction « **Référent Covid** » est **bloquant pour la validation de la compétition au calendrier et aussi pour le chargement des résultats**.

Il appartient à chaque organisateur de mettre en place lors de son organisation les moyens de sécurité sanitaire nécessaires gérés par le « **Référent Covid** ».

Par définition, ces moyens de sécurité sanitaires nécessaires sont les mesures de prévention et protection sanitaires mises en œuvre dans le strict respect des règles et recommandations gouvernementales et fédérales.

Le « Référent Covid » devra être intégré dans le jury et adresser un rapport sanitaire de son intervention lors de la compétition à sa commission médicale régionale ; il aura la charge de la mise en œuvre des protocoles sanitaires et sera aussi un interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire.

En conclusion, il convient de tout faire pour qu'un organisateur ne puisse être déclaré responsable si un foyer de contamination venait à se déclarer à l'occasion ou à l'issue de l'évènement qu'il organise et qu'il apparaît qu'il n'a, lors de sa manifestation, pas été suffisamment diligent dans la mise en œuvre des obligations et recommandations édictées par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports ou par la Fédération délégataire en matière de protocole sanitaire.

Recevez, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives,

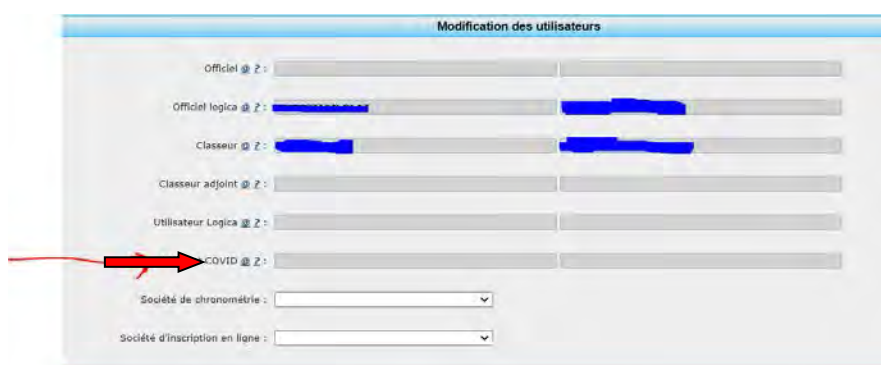


Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL



Alain TALARMIN
PRESIDENT CSO
Membre du Groupe de
Travail SI-FFA

SI-FFA - copie d'écran



Description de la Compétition 249224 (5)

Compétition : 249224 LA Bonneuilles - FFA
 Département/Ville/Stade : 094 - BONNEUIL SUR MARNE/
 Famille/Type/Niveau : HS Hors Stade/ME Meeting - Course - Cross/DP Départemental
 Date de la compétition : 04/07/2021 (04/07/2021) Saison : 2021 (2021)

Officiel :
 Officiel Logica :
 Classeur :
 Classeur adjoint :
 Référent COVID :

Les Emails des Intervenants de la compétition

Fonction	Utilisateur	Nom
Classeur	LOBO	DIDIER
Officiel logica	PLAT	CHRISTIAN
Référent COVID	AGUSSAN	OLIVIER
Responsable Calendrier	LOBO	DIDIER

Changement d'état

Proposer
 Valider la compétition
 Supprimer la compétition
 Annuler la compétition

Utilisateur 'REFERENT COVID' non défini

Le responsable calendrier ne pourra pas valider sa compétition si le « **Référent Covid** » n'est pas désigné, et donc la compétition n'apparaîtra pas au calendrier.

Description de la Compétition 249224 (5)

Compétition : 249224 LA Bonneuilles - FFA
 Département/Ville/Stade : 094 - BONNEUIL SUR MARNE/
 Famille/Type/Niveau : HS Hors Stade/ME Meeting - Course - Cross/DP Départemental
 Date de la compétition : 04/07/2021 (04/07/2021) Saison : 2021 (2021)

Officiel :
 Officiel Logica :
 Classeur :
 Classeur adjoint :
 Référent COVID :

CHRISTIAN PLAT
 DIDIER LOBO
 OLIVIER AGUSSAN

LES REGLES DE COMPETITION PISTE à partir du 19 mai 2021

CONTEXTE

Les informations officielles sur la progression de l'épidémie Covid-19 en France et les règles sanitaires sont depuis plus d'un an en perpétuelle évolution. Il en est de même avec les adaptations proposées par le ministère chargé des sports, mais à partir du 19 mai prochain des étapes d'évolutions avec des dates butoirs ont été établies.

Mesures sanitaires applicables à tous les participants et au public

La vaccination préalable contre la Covid 19 est recommandée à tous les adultes participant aux compétitions ou manifestations à quelque titre que ce soit, public de plus de 18 ans compris.

La réalisation d'autotests, de tests PCR ou antigéniques est recommandée avant les compétitions entraînant des transports collectifs, restaurations et hébergements collectifs afin de dépister les porteurs asymptomatiques.

Tout symptôme évocateur de Covid 19 et toute température supérieure ou égale à 38° interdit l'accès aux manifestations sportives et nécessite un test PCR et un isolement en cas de positivité.

L'accès aux diverses installations dans l'enceinte du stade se fera dans le respect des consignes ministérielles en vigueur (jauge, fermeture de certains locaux, etc.).

Respect des gestes barrières : distanciation sociale, masques, nettoyage des mains (gel hydro alcoolique) et notamment dans les situations à risque : transports collectifs, restauration et hébergements collectifs.

Le port du masque est obligatoire pour tous et pendant toute la durée des manifestations sportives et dans toute l'enceinte du stade ou du lieu de pratique sportive sauf pour les enfants de moins de 6 ans. Aucun masque n'étant fourni, il est nécessaire de prévoir des masques chirurgicaux personnels qu'il convient de changer toutes les 4 heures.

Seul l'athlète est autorisé à retirer le masque et ce uniquement pendant son échauffement et une fois arrivé sur le lieu de l'épreuve (départ de la course/aire de concours). Il peut le garder pendant l'épreuve s'il le souhaite.

Du gel hydro alcoolique est mis à disposition dans tous les lieux de passage (entrée du stade, tribunes, chambre d'appel, aires de concours, départ des courses, zone mixte, entrée des sanitaires, zones de restauration, zone de retrait des dossards et tout autre lieu fréquenté).

Le point de retrait des dossards sera accessible à tous les athlètes ou à leur représentant dans un lieu ventilé (type tente) avec sens de circulation unique.

La distanciation sociale de 2 mètres reste de mise :

- nécessité de respecter un écart de 2 mètres entre chaque chaise en chambre d'appel et sur les aires de concours ;
- 2 sièges libres de distance entre 2 personnes ne vivant pas dans le même foyer et une rangée sur 2 restera inoccupée en tribune.

Pour faciliter l'utilisation du « Pass Sanitaire » dans les conditions où il sera obligatoire, il est recommandé de télécharger l'application « Tous AntiCovid » sur les téléphones portables. Cela facilitera ainsi les procédures sanitaires en cas de contamination par la Covid 19 et la détermination des cas contacts.

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Ainsi la FFA est en capacité de proposer un calendrier estival 2021 adapté et cohérent.

Pour être complet la FFA vous présente son protocole d'organisation des compétitions toujours dans l'esprit de protection de ses acteurs et aussi leur permettre de se réaliser chacun dans ses fonctions, de sportifs, de jury, d'organisateurs, d'entraîneurs, d'accompagnateurs, d'accompagnement médical et de spectateurs.

	Phase 2 : 19 MAI	Phase 3 : 9 JUIN	Phase 4 : 30 JUIN
Pratique sportive en extérieur (hors compétitions)	Groupe de 10 personnes, sports sans contacts uniquement.	Groupe de 25 personnes et reprise des sports avec contacts.	Plus de limitations.
Type PA (plein Air) : établissements de plein air (stades, hippodromes, piscines plein air, arènes...)	Pour pratiquants : publics prioritaires sans restriction de pratiques et uniquement sports sans contacts pour le reste du public?	Pour pratiquants : sports avec contacts pour tous les publics	Pour pratiquants : sports avec contacts pour tous les publics
	Pour spectateurs : jauge de 35 % de l'effectif ERP et plafond de 1 000 personnes.	Pour spectateurs : jauge de 65 % de l'effectif prévu par la réglementation incendie des ERP et plafond de 5 000 personnes. Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.	Pour spectateurs : Application de 100 % de la jauge prévue par la réglementation ERP et des mesures barrières. Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes. Plafond en fonction des circonstances locales ?
	Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration	Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration	

Le Pass sanitaire correspond à la présentation d'un de ces documents

- Preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique
- Certificat de rétablissement de la Covid-19
- Certificat de vaccination ou QR code

Cette libéralisation progressive et volontariste ne doit pas pour autant nous faire oublier la persistance de la circulation du virus qui exige de toutes et de tous un niveau de vigilance certain dans le respect des règles de distanciation, des gestes barrières ainsi que le port du masque (annexe 1). Elle fait donc toujours appel à la vigilance, au sens des responsabilités et au civisme des dirigeants, des entraîneurs, éducateurs et coaches professionnels ou bénévoles et de tous les pratiquants des clubs affiliés ou des structures habilitées pour poursuivre la mise en place des recommandations suivantes :



Partant des moyens disponibles et des risques identifiés, certains lieux ou types d'équipements sportifs spécialisés pourront rester fermés par décision du propriétaire, de l'exploitant ou du préfet si la sécurité sanitaire ou des moyens d'organisation insuffisants ne peuvent être assurés pour les utilisateurs.

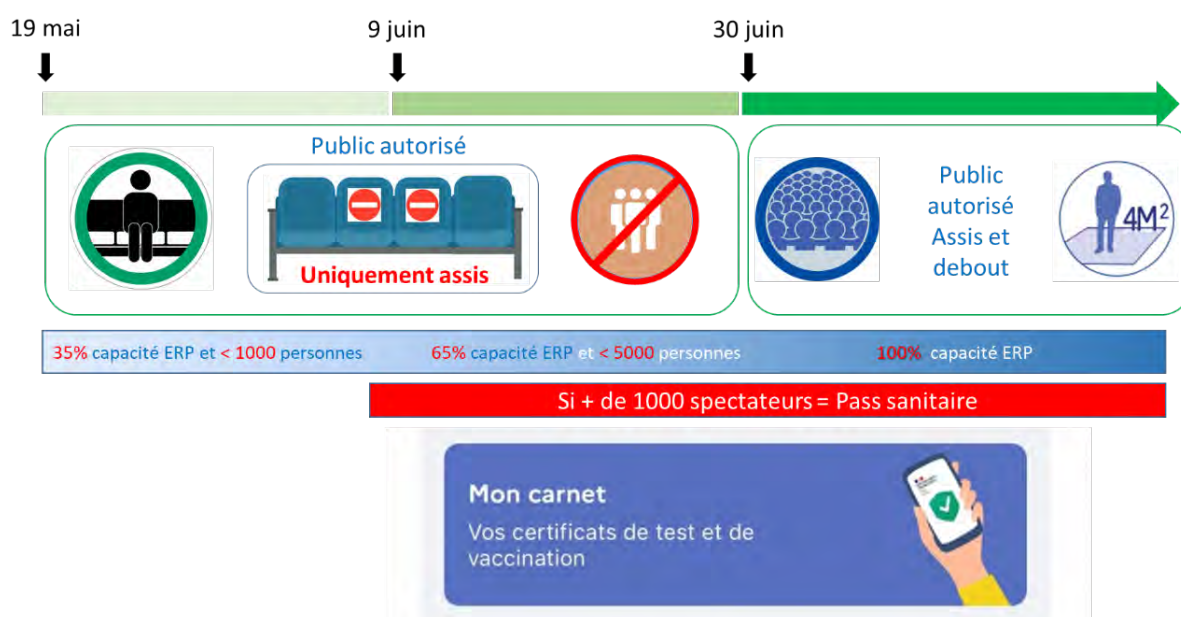
Traçabilité des entrées : Ce point est laissé à l'appréciation du gestionnaire. Le gestionnaire du site ou de l'équipement pourra inscrire dans son règlement intérieur spécial Covid des procédures de vérifications et de contrôle des usagers par ses représentants, présents lors des séances.

Il est fortement incité à utiliser l'application [TousAntiCovid](#) afin de faciliter la recherche des cas contacts.

L'ORGANISATION DE NOS COMPETITIONS

1. Règles et recommandations d'organisation des manifestations sportives

- Déclaration : pas de déclaration en dehors des règles inhérentes à celle de la FFA
- Conditions d'accueil :
 - ✓ Mise en place d'un **référent COVID** chargé de la supervision de toute la procédure sanitaire COVID
 - ✓ **Mise en place de procédures garantissant l'exclusion de tout cas contact ou personne présentant des symptômes de la Covid** : auto-questionnaires, application anti-COVID, ou Pass sanitaire selon les règles en vigueur (réservé aux athlètes)
 - ✓ Distanciation physique d'au minimum 2 mètres entre chaque pratiquant
 - ✓ Spectateurs assis : 1 rangée sur 2 occupée, 2 sièges libres de distance entre 2 personnes
 - ✓ Pas de spectateurs debout jusqu'au 29 juin compris
 - ✓ Buvettes selon protocole HCR (Hôtels-Cafés-Restaurants)
 - ✓ Toute personne quelle que soit sa qualité, sera invitée à faire réaliser immédiatement un test PCR Covid en cas de fièvre ou de symptômes évocateurs d'une infection par la Covid 19 et sera alors exclue du lieu de la manifestation sportive jusqu'au résultat du test. En cas de positivité l'exclusion devient définitive et l'isolement de 10 jours est de mise.
 - ✓ SHN et sportifs professionnels : recommandations du respect d'une bulle sanitaire stricte (contacts restreints, respect strict des gestes barrières)
 - ✓ **Gestes barrières** : masque en permanence pour tous hormis les athlètes en compétition et sur les phases d'effort à l'échauffement, mise à disposition de gel hydro alcoolique à tous les points clés de passage (entrée/sortie stade, restauration/ toilette/entrée piste...)
 - ✓ Organisation d'un **sens de circulation** (affichage au sol + panneautique) unique dans l'enceinte et planification de l'occupation des espaces pour éviter les brassages
 - ✓ Lorsque les athlètes ne sont pas en activité, pour les entraîneurs, les accompagnateurs et pour le public :
 - ✓ Jauge :



- ✓ Disposer d'une place assise
- ✓ Une rangée sur deux, occupée
- ✓ 2 sièges libres entre chaque personne
- ✓ Interdire les espaces permettant des regroupements sauf si la distanciation peut être respectée



2. La nature de nos épreuves d'athlétisme nécessite un traitement par famille en prenant en compte les informations suivantes :

Lors de la pratique des activités physiques et sportives autorisées, une distance interpersonnelle de 2m doit être respectée, sauf lorsque la nature même de l'APS ne le permet pas.

Lorsque la pratique s'organise avec un matériel personnel, ce dernier ne doit ni être échangé, ni partagé, quelle que soit sa nature. Si le cadre de l'activité impose un matériel à usage collectif, ce dernier fait l'objet d'un protocole d'hygiène écrit et contrôlé par le responsable de la structure remis à l'utilisateur ou affiché.

Il est demandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir à usage unique à jeter dans une poubelle.

Il convient de définir précisément ces zones : zone d'attente, zone d'échauffement, zone d'appel, zone compétitive (aires de concours, aire de course) etc...

Recommandations spécifiques par disciplines :

Epreuves de sprint et haies en couloir	Pas de restriction particulière concernant ces courses en dehors du réglage des starting block ⇒ protocole d'hygiène sprint haies et relais
Epreuves de relais	Sans objet à ce jour
Epreuves de demi-fond et de marche	Course par nature en peloton ⇒ protocole d'hygiène demi-fond et marche
Epreuves de sauts	Utilisation de matériel par la nature même des épreuves : <ul style="list-style-type: none"> - Collectif par nature : tapis hauteur et perche ⇒ protocole d'hygiène - Personnel : perches ⇒ ne pas prêter ou protocole d'hygiène - Utilisation du même bac à sable par nature même de l'épreuve ⇒ protocole d'hygiène sauts
Epreuve de lancer du poids	Utilisation de matériel par la nature même des épreuves : <ul style="list-style-type: none"> - Personnel ⇒ ne pas prêter - Mis à disposition du concours ⇒ protocole d'hygiène lancers

3. Espaces utilitaires non sportifs

Les vestiaires collectifs doivent restés fermés pour toutes les compétitions.

Les toilettes seront nettoyées régulièrement

Dans le cas d'une **salle de pause** (restingroom) : dimensionnement de la salle en fonction du nombre d'athlète en compétition (4 m² et masques)

4. Conseils à nos différents acteurs

- **Les organisateurs** se doivent de suivre les règles sanitaires en vigueur et de tout mettre en œuvre pour une application stricte de ces dernières.

Ils doivent afficher sur le stade les règles sanitaires, les gestes barrières (Infographie du ministère de l'intérieur, du ministère des sports et de la FFA).

Ils doivent avoir bien identifié les lieux d'attente, d'échauffement et de pratique ainsi que la circulation des présents.

Important : la commission médicale recommande aux personnes à risque (personnes de plus de 65 ans ou porteurs de maladies chroniques ou encore toute personne fragile) de ne pas faire partie du jury ou de l'organisation s'ils ne sont pas vaccinés notamment s'ils sont en contact avec les athlètes ou le public. Si leur présence est indispensable, ils devront être placés dans des conditions permettant de respecter de manière stricte les règles sanitaires (notamment masque chirurgical, distanciation physique, lavage des mains répété, extérieur ou pièce aérée).

Dans la mesure du possible, l'inscription doit se faire en ligne et en amont. Le pointage et le retrait de dossards éventuels doivent se faire dans les mêmes conditions d'accueil que celles demandées dans les commerces.

Ils doivent avoir désigné un responsable COVID-19 identifiable sur le stade.

Le référent COVID est chargé de s'approprier le livret réalisé par le ministère des sports « Protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives » (cf. annexe)

Il a pour mission de tout mettre en œuvre (obligation de moyens) pour :

- o Afficher et rappeler les gestes barrières
- o Sécuriser les flux et l'accueil (marquage au sol, accès...) pour éviter tous les points de regroupement (confirmations, résultats, sortie de la piste...)
- o Mettre en place d'une procédure garantissant l'exclusion de tout cas COVID et les cas contacts (dont l'invitation à télécharger « Tous anti-Covid »)
- o Vérifier l'aération des locaux (ou les fermer)
- o Afficher à l'extérieur et à l'intérieur des locaux la jauge en vigueur
- o S'assurer que le nettoyage des locaux et surfaces a été réalisé avec les produits à la norme virucide
- o Et surtout la mise en place des mesures d'hygiène (distributeurs gel, poubelles,

Il doit être en capacité de procéder au rappel à l'ordre et doit délivrer un carton jaune ou rouge aux éventuels contrevenants.

- **Les athlètes** doivent apporter leur propre gel hydro-alcoolique pour se nettoyer les mains avant et après leur(s) épreuve(s). Ils sont invités à nettoyer le lieu où ils se sont posés durant le concours, par esprit civique et dans un but d'assainissement de leur environnement et de celui des sportifs qui leur succéderont.
- **Les entraîneurs / éducateurs**, en vertu de leur rôle éducatif, restent vigilants à ce que les gestes barrières et une distanciation physique soient appliqués et portent un.
- **Les juges** portent un masque qu'ils changent toutes les 4 heures. Pendant les concours, un des membres du jury vérifie la stricte application des procédures [TousAnticovid](#) par l'ensemble des acteurs (athlètes et jury voire entraîneurs).

- **Les média** : La retranscription des événements et résultats sportifs nécessitent leur présence lors de l'événement. Dans cette période particulière il est important de pouvoir garder la visibilité de l'athlétisme et de ses compétitions dans les médias. Néanmoins il est nécessaire d'organiser leur venue sur le plan sanitaire afin de limiter les risques : Nombre raisonnable d'accréditations pour la presse à la discrétion de l'organisateur. Incitation à la réalisation de tests antigéniques pour les journalistes. Fléchage et identification d'une zone mixte où tout sera mis en œuvre pour faire respecter les règles sanitaires et éviter les rassemblements et croisements des flux de personnes. Pas d'interview sur la piste, port du masque et règle de distanciation obligatoires, interview masquée ou utilisation d'un plexiglas, protection à usage unique des bonnettes de micro...

ATTENTION – PRECISIONS

Gestion de cas de suspicion et de cas de COVID-19 positif

- Mesure à mettre en œuvre : [Fiche pratique sur la conduite à tenir par toute personne ayant été en contact avec un individu malade du COVID-19](#)
- Pour les structures employeurs : [protocole ministère du travail](#)

Protocoles sanitaires des acteurs du mouvement sportif :

- La mise en œuvre adaptée par la FFA des recommandations générales à la pratique spécifique de l'athlétisme est de notre propre responsabilité, FFA, ligues, comités et clubs, quant à leur communication, leur explication et leur respect
- Il est recommandé de promouvoir l'application [TousAntiCovid](#)

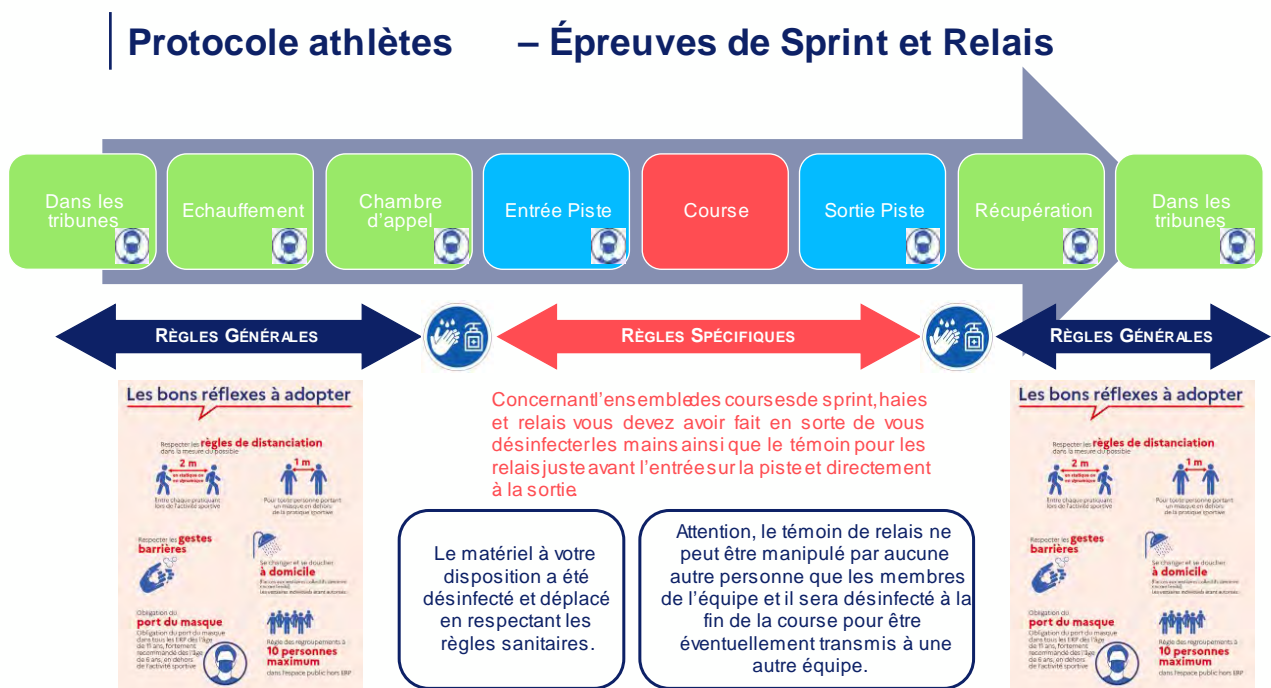
PROTOCOLES ADAPTES A LA COMPETITION

Protocole courses de sprint, haies et relais

Le matériel à disposition (starting block, témoins et haies) a été désinfecté et déplacé en respectant les règles sanitaires (utilisation de gants...).

Concernant l'ensemble des courses de sprint, haies et relais, faire en sorte de se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique ainsi que le témoin avec un désinfectant adapté pour les relais juste avant l'entrée sur la piste et juste à la sortie.

Les règles de distanciation physique doivent être respectées jusqu'au réglage des starting-block.



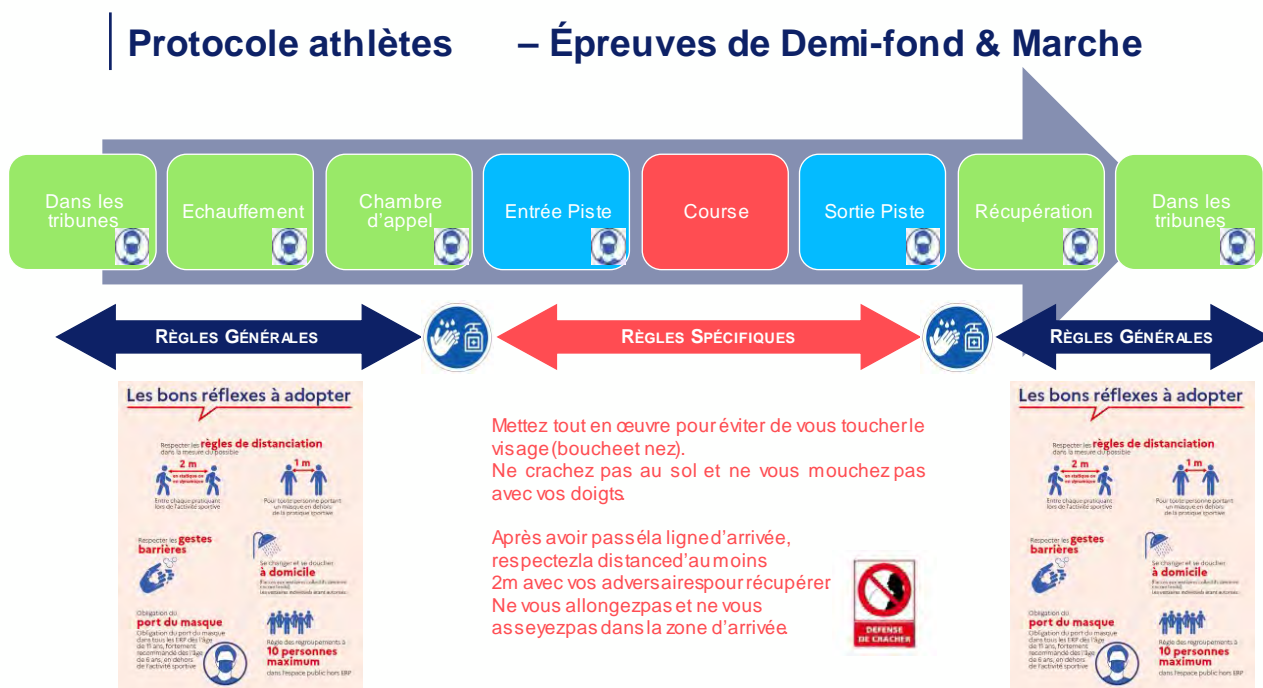
Fiche à mettre dans les modalités de participation afin que le protocole soit connu de tous les acteurs présents sur la compétition, puis à imprimer et à afficher sur le lieu de la compétition

Protocole courses de demi-fond et de marche

Respecter les règles de distanciation physique jusqu'au début du protocole de départ du starter.

Durant la course et dès la ligne d'arrivée passée, tout mettre en œuvre pour éviter de se toucher le visage (bouche et nez). Ne pas cracher au sol, ni se moucher avec ses doigts.

Après avoir passé la ligne d'arrivée, respecter la distance d'au moins 2m avec les adversaires pour récupérer. Il ne faut pas s'allonger ou s'asseoir dans la zone d'arrivée.



Fiche à mettre dans les modalités de participation afin que le protocole soit connu de tous les acteurs présents sur la compétition, puis à imprimer et à afficher sur le lieu de la compétition

Protocole concours de sauts

Nettoyage des mains avec le gel hydro alcoolique entre chaque essai.

Après chaque saut (que ce soit saut dans le sable ou sur un tapis), ne pas porter les mains au visage (bouche et nez) avant d'avoir pu les nettoyer.

Possibilité de sauter avec un masque.

Concernant le saut à la perche :

- Je ne prête pas ma perche durant le concours
- Si celle-ci doit être partagée avec un autre concurrent, avant de la céder je dois m'être désinfecté les mains puis avoir moi-même désinfecté la partie de prise de main.

Protocole athlètes – Épreuves de Sauts

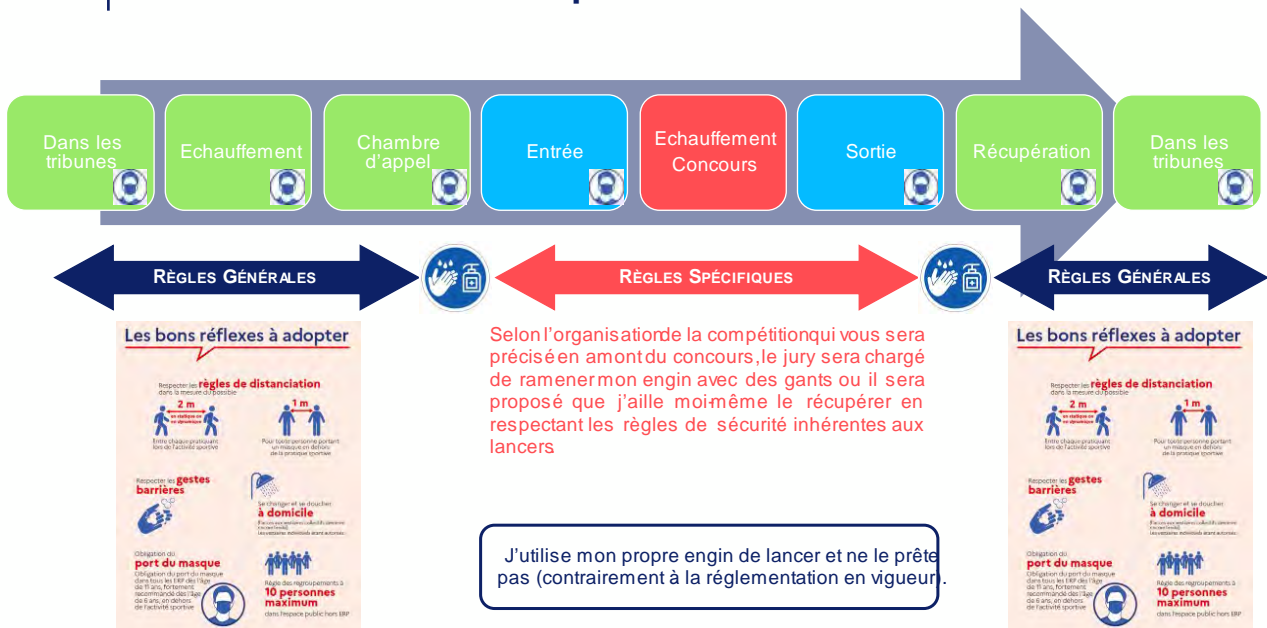


Fiche à mettre dans les modalités de participation afin que le protocole soit connu de tous les acteurs présents sur la compétition, puis à imprimer et à afficher sur le lieu de la compétition

Protocole concours de lancer

- J'utilise mon propre engin de lancer (vérifié par le jury en amont) et je ne prête pas (contrairement à la réglementation en vigueur) ;
- **Si celui-ci doit être partagé avec un autre concurrent, avant de le céder je dois m'être désinfecté les mains avec du gel hydro alcoolique puis avoir moi-même désinfecté mon engin de lancer avec un désinfectant spécifique ;**
- Selon l'organisation de la compétition qui vous sera précisé en amont du concours, le jury sera chargé de ramener mon engin avec des gants ou en utilisant la gouttière de retour des poids.

Protocole athlètes – Épreuves de Lancers



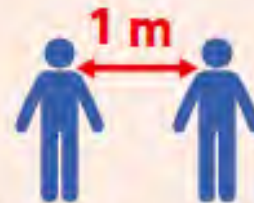
Fiche à mettre dans les modalités de participation afin que le protocole soit connu de tous les acteurs présents sur la compétition, puis à imprimer et à afficher sur le lieu de la compétition

Les bons réflexes à adopter

Respecter les **règles de distanciation** dans la mesure du possible



Entre chaque pratiquant lors de l'activité sportive



Pour toute personne portant un masque en dehors de la pratique sportive

Respecter les **gestes barrières**



Se changer et se doucher **à domicile**

(l'accès aux vestiaires collectifs demeure encore limité)

Les vestiaires individuels étant autorisés

Obligation du **port du masque**

Obligation du port du masque dans tous les ERP dès l'âge de 11 ans, fortement recommandé dès l'âge de 6 ans, en dehors de l'activité sportive



Règle des regroupements à **10 personnes maximum**

dans l'espace public hors ERP